

N° CP 4<sup>e</sup>/47-06  
Séance du 19 MAI 2006

## Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine Quartier Europe - Colmar

La Commission Permanente du Conseil Général,

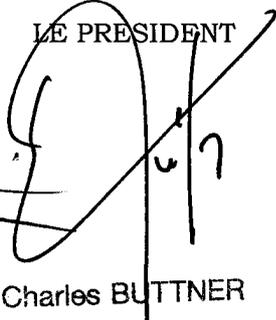
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-11è-01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au partenariat pour l'investissement avec la Ville de COLMAR,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2006/I-4è /02 du 8 décembre 2005 sur insertion, Logement et Autonomie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine Quartier Europe-Colmar (2006 – 2010).
- ❖ Précise que la signature de cette convention est sans incidence financière pour le Département.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 22 MAI 2006  
Publication 30 MAI 2006  
Pour le Préfet du Conseil Général  
par délégation



LE PRÉSIDENT  
Charles BUTTNER



Ludovic LIONS